

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 21 mars 2018 à Riez

Membres du comité syndical avec voix délibératives présents :

- Jean-Marie-Pautrat : Allons
- François TANZY : Angles
- Jean-Pierre CIOFI : Aups
- Johanna LOCATELLI : Blieux
- Jean-Paul GOLÉ : Castellane
- Bernard BELLINI : Châteaueux
- Alain BARALE : Comps sur Artuby
- Hervé PHILIBERT : Ginasservis
- Bernard PRAYAL et Robert RICARD : La Garde
- Jean-Paul ROUX : Le Bourguet
- Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon
- Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue
- Dany DUBOIS : Puimoisson
- Jacques ESPITALIER : Quinson
- Magali STURMA CHAUVEAU : Rougon
- Claude ARNAUD : Riez
- Eric RENOULT : Sillans la cascade
- Paul CORBIER : St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier
- André BAYEUX : Saint Laurent du Verdon
- Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes
- Bernard CLAP : Trigance
- Danielle URQUIZAR, Roger MASSE : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Eliane BARREILLE, Roselyne GIAI-GIANETTI : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

Ont donné pouvoir :

- Charles Antoine MORDELET à Hervé PHILIBERT
- Noël GIRAUD à Jean-Paul GOLÉ
- Michel OPPOSITE à Bernard CLAP
- Annick BATTESTI à Paul CORBIER
- Jean BACCI à Roselyne GIAI GIANETTI
- Gilbert PELEGRIN à Jacques ESPITALIER
- Mireille BENEDETTI à Eliane BARREILLE

FORMATION PLENIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2018 à Moissac-Bellevue

2. Partenariat avec la couveuse d'entreprises Co-sens

Suite à une présentation des enjeux et des objectifs de la couveuse d'entreprises Co-sens, les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la convention de partenariat entre Co-sens et le Parc naturel régional du Verdon.

3. Présentation du rapport d'activités 2017

Le Président et les Présidents de commission ont présenté en séance les actions menées en 2017 par le syndicat mixte.

4. Approbation du compte administratif 2017 du budget principal et de sa conformité au compte de gestion 2017

A l'unanimité les membres du comité syndical ont approuvé le compte administratif 2017 du Parc et sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez ainsi que l'affectation du résultat:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires (a)	1 426 580,00	3 856 830,00	5 283 410,00
Recettes nettes (b)	992 274,47	2 648 060,11	3 640 334,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires(c)	1 426 580,00	3 856 830,00	5 283 410,00
Dépenses de l'exercice (d)	1 225 879,33	2 744 172,66	3 970 051,99
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			
Excédent (b) – (d)			
Déficit (d) – (b)	233 604,86	96 112 ,55	329 717,41

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017	Restes à réaliser	Inscription au budget 2018
Invest.	-17 267 €	- 233 604,86	- 250 872,16	En dépenses : 45 822,19	184 178,95 € au compte 1068 (recettes d'investissement)
				En recettes : 112 515,40	
Fonct.	934 987,59€	- 96 112,55	838 875,04		654 696,09 € au compte R002 (recettes de fonctionnement)

5. Approbation du compte administratif 2017 du budget de la Régie et de sa conformité au compte de gestion 2017

A l'unanimité les membres du comité syndical, ont approuvé le compte administratif 2017 de la Régie, sa conformité au compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Riez, ainsi que l'affectation du résultat :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévisions budgétaires (a)	543 090,00	80 819,00	623 909,00
Recettes de l'exercice (b)	308 948,53	67 138,90	376 087,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires(c)	337 723,00	80 819,00	418 542,00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	22 163,94	68 156,23	90 320,17
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017			
Excédent (b) – (d)	286 784,59		285 767,26
Déficit (d) – (b)		1 017,33	

	Résultat de clôture 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture cumulé 2017	Inscription au budget 2018
Investissement	15 678,40 €	286 784,59 €	302 462,99 €	302 462,99€ au compte R001
Fonctionnement	7 679,11€	-1 017,33 €	6 661,78 €	6 661,78€ au compte 002 R

6. Vote du Budget primitif 2018 du Parc du Verdon

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 février 2018, les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le budget primitif 2018 qui se synthétise comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	3 332 630,00	2 677 933,91
Résultat de fonctionnement reporté		654 696,09
Total section de fonctionnement	3 332 630,00	3 332 630,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	224 255,65	408 434,60
Restes à réaliser de l'exercice précédent	45 822,19	112 515,40
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	250 872,16	
Total section d'investissement	520 950,00	520 950,00

BUDGET TOTAL	3 853 580,00	3 853 580,00
---------------------	---------------------	---------------------

7. Vote du Budget primitif 2018 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés

Sur la base du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 7 février 2018, les membres du comité syndical, à l'unanimité, ont approuvé le budget primitif 2018 de la régie qui se synthétise comme suit :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	80 450,00	73 788,22
Résultat de fonctionnement reporté		6 666,78
Total section de fonctionnement	80 450,00	80 450,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2018	475 091,33	399 627,13
Restes à réaliser de l'exercice précédent	16 338,67	348,88
Solde d'exécution d'investissement reporté		302 462,99
Total section d'investissement	491 430,00	702 439,00

BUDGET TOTAL	571 880,00	782 889,00
---------------------	-------------------	-------------------

8. Acceptation par le Parc du transfert du portage administratif du programme LEADER à la communauté de communes Alpes Provence Verdon au lieu du pays A3V

Les membres du comité syndical à l'unanimité moins 2 abstentions approuvent le transfert du portage du programme Leader à la CCAPV. La CCAPV sera informée de cette décision par le Président.

9. Tarifs d'intervention de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

Tel que prévu par les statuts de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés, les membres du comité syndical ont délibéré comme suit sur les tarifs d'intervention de la Régie et sur la base des tarifs votés par le Bureau du Parc en date du 6 septembre 2017 :

	Direction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Salaire + frais de structure 1 journée	350 €	300 €	250 €	200 €
Salaire + frais de structure ½ journée	175 €	150 €	125 €	100 €
Forfait déplacement (kms et repas) Déplacement sur territoire Parc	30 €	30 €	30 €	30 €
Déplacement hors territoire Parc	Indemnités kilométriques + forfait repas sur la base des tarifs applicables à la fonction publique			

10. Désignation des représentants du Conseil départemental 04 au Conseil d'Exploitation de la Régie

Suite à la désignation de nouveaux représentants au Parc du Verdon par le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence, les membres du comité syndical désignent Mme Danielle URQUIZAR (titulaire) et M. Roger MASSE (suppléant) pour représenter le département 04 au Conseil d'exploitation de la Régie.

FORMATION GESTION DU GRAND CYCLE DE L'EAU

12. Validation du bilan 2017 et de la programmation 2018 de la convention entre le Parc et la Société du Canal de Provence

A l'issue de leur présentation en séance, les membres du Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ Ont validé le bilan 2017 :
 - 300 000€ dépensés sur 5 Stations d'épuration : Moustiers Sainte- Marie, Castellane (ZA), Allemagne-en-Provence, Vinon-sur-Verdon, Allos
 - 30 jours d'expertise mise à disposition par la SCP et utilisée sur l'étude de développement agricole de la vallée du Colostre
- ✓ Ont validé l'inscription de 3 nouveaux projets à la programmation 2018 : stations d'épuration de Majastres et de Trigance (éco-hameau), Toilettes sèches à La Bastide
- ✓ Ont validé l'inscription d'une clause de communication sur le partenariat dans les conventions tripartites, au même titre que pour les autres financeurs.

FORMATION CHARTE du PARC

13. Révision de la Charte du Parc

A l'issue de la présentation du calendrier de la démarche de révision de la Charte, les membres du comité syndical ont débattu sur la définition du futur périmètre d'étude.

14. Clôture des 20 ans du Parc

Pour terminer l'année anniversaire des 20 ans du Parc lancée en Comité syndical en mars 2017, ont été présentées une rétrospective des manifestations organisées dans l'année ainsi que l'édition participative produite pour l'occasion : *l'Almanach, ces petits ruisseaux qui font le Verdon*.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Ste Marie, le 28 mars 2018

Le Président
Bernard CLAP

